

## Règlements administratifs 2011 - titre 2, chapitre 2, articles 17 à 21

Tout joueur titulaire d'une licence traditionnelle ou promotionnelle qui désire changer d'association, doit effectuer une demande de mutation ordinaire ou exceptionnelle ou promotionnelle.

### QUI EST CONCERNÉ ?

(article 17)

La personne titulaire :

- d'une licence promotionnelle ;
- d'une licence traditionnelle la saison précédente et qui demande une licence promotionnelle ;
- d'une licence dans une association uniquement corporative et qui désire partir vers une association "libre", sous réserve de l'application de l'article 27.6 (titre 2, chapitre 4) ;
- d'une licence dans une association "libre" et qui désire partir vers une association uniquement corporative, sous réserve de l'application de l'article 27.6 (titre 2, chapitre 4).

### DROIT

Contrairement à une mutation ordinaire ou exceptionnelle pour laquelle il y a un droit à régler, la mutation est **gratuite** sauf d'éventuels légers frais administratifs nécessaires à l'établissement d'une nouvelle licence.

### CHANGEMENT D'ASSOCIATION

- Le titulaire d'une licence promotionnelle peut changer d'association à tout moment après avoir utilisé l'imprimé de mutation promotionnelle (article 19).
- Le titulaire d'une licence traditionnelle à la fin d'une saison qui souhaite changer d'association et y solliciter une licence promotionnelle doit utiliser l'imprimé de "mutation promotionnelle". Il ne peut solliciter ensuite une licence traditionnelle au cours de la saison dans le club d'accueil que si les conditions de mutation exceptionnelle sont remplies au moment de la demande et sous réserve du paiement des droits de mutation (article 21).

#### Commission Nationale des Statuts et des Règlements

Juillet 2011

Cette fiche pratique n'est pas figée et il appartient aux dirigeants d'associations ou à ceux qui l'utilisent d'effectuer les mises à jour lorsqu'il n'y a pas eu de nouvelle édition. Cette fiche n'a en rien la prétention de remplacer les Règlements administratifs et éventuellement les Règlements sportifs de la saison sportive en cours beaucoup plus complets et qui sont les seuls textes de référence, mais elle a pour but de faciliter la tâche de l'utilisateur en rassemblant sur une même feuille la majeure partie des éléments nécessaires à la compréhension, voire la résolution, d'une situation qui peut se présenter dans la vie d'une association.